



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question orale n° 1357

Texte de la question

Mme Brigitte Allain alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation très inquiétante du centre hospitalier de Vauclaire, spécialisé dans les troubles psychiatriques et qui est présent sur l'ensemble de la Dordogne. La dotation globale versée de l'État via l'ARS ayant diminué, l'établissement a été conduit à de lourds efforts de rationalisation dans tous les pôles avec 25 postes rendus ces dernières années. Les postes de médecins n'ayant pas été pourvus entièrement, le choix proposé par la direction, lors du comité technique de janvier 2016, de privilégier l'embauche de psychiatres dès le mois d'avril 2016 a été retenu, mais cela induit la suppression de 5 ou 6 postes de psychologues qui remettent en cause l'efficacité des 10 centres médico-psychologiques indispensables pour un maillage territorial accessible à tous. Deux postes seraient également supprimés dans les pôles psychiatrie adultes. Elle souhaite attirer son attention sur le danger que représente cette décision contrainte. L'accueil, l'accompagnement et le soin des enfants et adolescents en souffrance psychique sont primordiaux. En 2015, c'est près de 2 300 enfants qui ont été pris en charge dans les différents pôles du territoire. Cette présence en milieu rural est essentielle et la mission des psychologues, au sein d'un réseau de partenaires, est inestimable parce que positive. En Dordogne, 350 enfants et jeunes sont accueillis en maison d'enfants à caractère social et sont suivis par les psychologues au même titre que ceux vivant dans leur famille. Dans les différents centres médico-psychologiques, les listes d'attente et les délais pour obtenir un rendez-vous avec un psychologue sont d'ores et déjà inadmissibles et les conditions d'exercice de cette mission de service public le sont également. Les praticiens qu'elle a rencontrés parlent de plusieurs mois d'attente pour qu'un patient puisse consulter. Mme la ministre imagine donc bien la gravité de la situation avec 7/8 psychologues en moins dans un territoire rural où les difficultés sociales sont prégnantes. Et nous savons tous sur ces bancs que les troubles psychologiques doivent être pris en charge rapidement, au plus tôt, pour éviter ensuite le recours au psychiatre et aux traitements médicamenteux. Il s'agit donc bien d'une alerte d'urgence. « Mieux vaut prévenir que guérir » prend dans ce cas précis une signification toute particulière ! Mme la Ministre, le manque de dotation pour le service public de santé conduit à ces situations graves et met en confrontation besoin de médecins psychiatres et besoin de psychologues. Aussi, elle lui demande quelles mesures exceptionnelles elle va mettre en œuvre rapidement pour éviter que les postes de psychologues ne soient supprimés, la décision devant être actée dans quelques jours.

Texte de la réponse

PSYCHOLOGUES DU CENTRE HOSPITALIER DE VAUCLAIRE

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Allain, pour exposer sa question, n° 1357, relative aux psychologues du centre hospitalier de Vauclaire.

Mme Brigitte Allain. Mme la secrétaire d'État, mes collègues députés de Dordogne se joignent à moi pour vous alerter sur la situation très inquiétante du centre hospitalier de Vauclaire, spécialisé dans les troubles psychiatriques.

Du fait de la diminution de la dotation globale de l'État, qui est versée par l'Agence régionale de santé, l'établissement a été conduit à consentir de lourds efforts de rationalisation dans tous les pôles, qui se sont traduits par la perte de vingt-cinq postes ces dernières années.

Les postes de médecins n'ayant pas tous été pourvus, le choix proposé par la direction lors du comité technique de janvier de privilégier l'embauche de psychiatres dès le mois d'avril 2016 a été retenu mais ce choix induit la suppression de six à huit postes de psychologues, ce qui remet en cause l'efficacité des dix centres médico-psychologiques indispensables pour un maillage territorial en assurant l'accès à tous.

Je souhaite appeler votre attention sur le danger que représente cette décision contrainte. L'accueil, l'accompagnement et le soin des enfants et des adolescents en souffrance psychique sont primordiaux. En 2015, ce sont près de 2 300 enfants qui ont été pris en charge dans les différents pôles du territoire. Cette présence en milieu rural est essentielle et la valeur de la mission des psychologues au sein d'un réseau de partenaires inestimable.

Particularité de la Dordogne, 350 enfants et jeunes sont accueillis en maison d'enfants à caractère social – MECS – et sont suivis par ces psychologues, au même titre que ceux vivant dans leur famille.

Les listes d'attentes et les délais pour obtenir un rendez-vous avec un psychologue dans les différents centres médico-psychologiques sont déjà trop longs. Vous imaginez donc les conséquences de ces suppressions de postes pour un territoire rural où les difficultés sociales sont prégnantes.

Nous savons tous que les troubles psychologiques doivent être pris en charge rapidement si on veut éviter d'avoir recours aux traitements médicamenteux. C'est pourquoi je vous alerte sur l'urgence de maintenir ce service public de santé.

Mme la secrétaire d'État, quelles mesures exceptionnelles allez-vous mettre en œuvre pour éviter la suppression des postes de psychologues ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie.

Mme Pascale Boistard, *secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie*. Madame la députée, depuis 2014, le centre hospitalier Vauclaire de Montpon voit son niveau de financement ajusté par la comparaison de son activité avec celle des établissements de même nature de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Ce retour progressif à une moyenne régionale implique que l'établissement s'engage dans une réorganisation de ses services. Un plan de retour à l'équilibre a été élaboré en ce sens.

En ce qui concerne la situation que vous évoquez, le centre hospitalier Vauclaire bénéficiait jusqu'à récemment d'un nombre important de postes de psychologues, qui avaient été créés pour pallier à des difficultés de recrutement de médecins.

Pour répondre aux recommandations de la mission d'inspection diligentée par l'ARS en 2015, la directrice du centre hospitalier s'est attachée à recruter des médecins psychiatres. Trois équivalents temps plein, ETP, de pédopsychiatres ont ainsi été créés entre octobre 2015 et mars 2016. Ce sont ces arrivées qui entraînent la nécessité de revoir le nombre de psychologues.

Sans méconnaître les difficultés personnelles que peut engendrer l'absence de renouvellement de ces contrats à durée déterminée, l'objectif du centre hospitalier est de maintenir le niveau de l'offre par la réorganisation de la pédopsychiatrie intra- et extra-hospitalière dans laquelle il s'est engagée. Il n'est prévu la fermeture d'aucun service, d'aucun centre médico-psychologique ni d'aucun hôpital de jour. L'agence régionale de santé a indiqué aux représentants du collectif de pédopsychiatrie combien il était important qu'un travail soit mené en concertation avec la direction du centre hospitalier pour assurer des prises en charge adaptées aux besoins.

Il est positif que l'établissement parvienne à recruter des médecins et on ne saurait analyser cette évolution comme une menace en termes de prise en charge.

Enfin, madame la députée, je veux insister sur le fait que la santé mentale fait partie des axes stratégiques des contrats locaux de santé en Dordogne. Le centre hospitalier Vauclaire est signataire de celui du Bergeracois. Il contribue à ce titre à la mise en œuvre d'actions de proximité répondant aux besoins identifiés sur le territoire.

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Allain.

Mme Brigitte Allain. La création de postes de psychiatre est une bonne nouvelle. Étant donné cependant l'importance du rôle joué par les centres médico-psychologiques, en particulier dans nos territoires ruraux, je crains qu'on n'ait pas pris en compte la gravité des difficultés sociales dans ce département, qui souffre d'un chômage élevé – son taux y est de 13 %. Près de 15 % des moins de soixante-cinq ans y bénéficient du RSA et seuls 56 % des ménages y sont imposables. Certes les activités agricoles et touristiques sont importantes mais pour des revenus fluctuants et modestes et des emplois saisonniers peu rémunérés.

Enfin l'exode urbain, depuis une dizaine d'années, de nombreux ménages modestes des villes aux alentours et de nouveaux retraités est une réalité qui amplifie les besoins de service public de santé en milieu rural, voire très rural. Le principe selon lequel il vaut mieux prévenir plutôt que guérir prend ici tout son sens.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Allain](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1357

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2016](#)

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2016](#), page 2619

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [22 mars 2016](#)